

## Conditions du service Virement *Interac*

Avant d'utiliser le service Virement *Interac*, veuillez lire ce qui suit et cliquer sur le bouton «J'accepte» au bas de la page.

### Définitions

1. Dans les présentes conditions du service Virement *Interac* :

«Acxsys» s'entend d'Acxsys Corporation, exploitant du service Virement *Interac*.

«Contrat» s'entend des présentes conditions du service Virement *Interac*, dans leur version à jour.

«Destinataire» s'entend de la personne à qui l'expéditeur envoie de l'argent.

«Expéditeur» s'entend de la personne qui effectue un virement *Interac*.

«Service» s'entend du service Virement *Interac*.

«Virement» s'entend d'un virement de fonds effectué ou reçu à l'aide du service.

«Nous», «notre», «nos», la «Banque» et la «Banque Scotia» s'entendent de La Banque de Nouvelle-Écosse, et «vous», «votre» et «vos» s'entendent du client de la Banque Scotia qui utilise le service Virement *Interac* à titre d'expéditeur ou de destinataire, selon le cas.

2. Le présent contrat s'applique à chaque virement *Interac* que vous effectuez ou recevez. Il remplace tous les contrats antérieurs passés entre vous et nous relativement à l'objet du contrat.

3. Pour débiter ou créditer votre compte de dépôt Scotia au moyen du service, vous devez utiliser les Services financiers *Scotia en direct*<sup>MD</sup>, et vous inscrire au service en créant un profil (qui comprend votre nom et votre adresse de courriel) et en acceptant les conditions du présent contrat.

4. Pour débiter votre compte de dépôt Scotia au moyen du service, vous devez avoir suffisamment de fonds dans ce compte pour couvrir le montant du virement plus les frais applicables, le cas échéant.

5. Vous devez vous conformer en tout temps aux exigences techniques et liées à la sécurité qui peuvent être établies relativement au service et dont vous avez été informé. Ces exigences peuvent être modifiées ou remplacées à l'occasion.

### Limites

6. Il est entendu que la Banque, les autres institutions financières participantes et/ou Acxsys peuvent imposer des limites, en dollars ou autres, à l'utilisation que vous faites du service, notamment aux sommes que vous êtes autorisé à envoyer et à recevoir à l'aide du service Virement *Interac*. Ces limites peuvent être modifiées sans préavis et peuvent être consultées sur le site des Services financiers *Scotia en direct* ou à la section «Réponse à tout Scotia» du site [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com). Ni la Banque ni Acxsys

ne sont responsables des retards, pertes ou dommages que vous ou toute autre personne pourriez subir par suite de l'application de ces limites ou de leurs modifications.

### **Question de sécurité**

7. Chaque fois que vous envoyez des fonds au moyen du service Virement *Interac*, vous devez créer une question de sécurité (la «question de sécurité») et une réponse (la «réponse») qui serviront à établir l'identité du destinataire. Afin d'empêcher un accès non autorisé aux fonds, le destinataire et vous-même devez être les seules personnes à connaître la réponse à la question. Ni la Banque ni Acxsys ne sont responsables des dépôts non autorisés si vous créez une question de sécurité et une réponse qu'une personne autre que le destinataire connaît ou est susceptible de connaître, ou peut facilement deviner ou obtenir.

La Banque n'est pas responsable des pertes subies par un expéditeur ou un destinataire par suite d'une utilisation abusive ou d'une communication inappropriée de la réponse à la question de sécurité.

### **Annulation du virement ou opposition à un virement**

8. Vous, l'expéditeur, pouvez faire une demande d'opposition à un virement en allant à la section «Afficher et annuler des virements électroniques en attente» de la fonction Virements de *Scotia en direct* ou de la section Virement *Interac* des Services bancaires mobiles Scotia, à condition que le destinataire n'ait pas déjà déposé l'argent dans son propre compte de dépôt à une institution financière participante. Une fois que le destinataire a déposé l'argent ou donné des instructions à cet effet, vous ne pouvez plus récupérer l'argent. Si votre demande d'opposition est acceptée, le montant du virement sera déposé dans le compte Scotia que vous avez indiqué dans la demande.

### **Adresses de courriel, comptes de courriel, avis par courriel et messages instantanés**

9. Pour envoyer de l'argent au moyen du service Virement *Interac*, vous devez nous fournir votre adresse de courriel. Nous pouvons communiquer votre adresse de courriel à Acxsys et à ses employés et mandataires pour les besoins du traitement des opérations que vous effectuez. Si vous changez d'adresse de courriel, il vous appartient de demander la mise à jour de votre dossier relié à ce service dans les Services financiers *Scotia en direct*.

10. Les renseignements que vous nous fournissez eu égard au service sont traités conformément à l'Entente sur la confidentialité de la Banque Scotia. Nous pouvons communiquer ces renseignements à d'autres institutions financières participantes, à Acxsys et à ses fournisseurs et mandataires pour les besoins de la prestation du service.

11. Vous vous engagez à ne pas divulguer l'adresse de courriel ou les coordonnées de messagerie instantanée du destinataire (et à ne pas effectuer de virement au profit du destinataire) si le destinataire ne vous a pas autorisé à communiquer son adresse de courriel ou ses coordonnées de messagerie instantanée, selon le cas, à la Banque, à d'autres institutions financières participantes et à Acxsys, ainsi qu'à leurs fournisseurs et mandataires respectifs, pour les besoins du service.

12. Il vous appartient de vérifier votre compte de courriel ou votre appareil mobile pour prendre connaissance des avis (courriels ou messages instantanés) concernant les virements *Interac* que vous effectuez ou recevez.

13. Lorsque vous effectuez une opération de virement *Interac* en tant qu'expéditeur, le destinataire reçoit un avis (courriel ou message instantané) l'informant du virement et précisant le nom de l'expéditeur (vous), celui du destinataire et le montant du virement. L'avis explique également au destinataire comment déposer l'argent dans son compte de dépôt. Les avis envoyés par courriel le sont à partir de votre adresse de courriel. Les avis envoyés par message instantané le sont à partir de votre service de messagerie instantanée.

14. Tant l'expéditeur que le destinataire peuvent recevoir un ou plusieurs courriels ou messages instantanés concernant une même opération. Ni la Banque ni Acxsys ne sont responsables des courriels ou messages instantanés qui sont volontairement ou involontairement transférés à un tiers par l'expéditeur ou le destinataire.

15. Si vous, l'expéditeur, donnez une adresse de courriel non valide et que de ce fait, ou pour toute autre raison, le courriel n'est jamais reçu à cette adresse, un avis vous est envoyé par courriel (à condition qu'Acxsys ait été avisée que le courriel n'a pas été reçu) pour vous informer que l'adresse de courriel n'est pas valide. Sur réception de cet avis, vous pouvez soit exécuter le virement à nouveau (à condition que le délai ne soit pas expiré), soit récupérer le montant du virement en cliquant sur le lien fourni dans l'avis et en précisant dans quel compte Scotia vous souhaitez le déposer.

Le délai nécessaire pour que vous, l'expéditeur, receviez l'avis par courriel dépend du délai dans lequel Acxsys est avisée que l'adresse n'est pas valide. Ni la Banque ni Acxsys ne sont responsables des retards à cet égard.

### **Obligations du destinataire**

16. Vous reconnaissez avoir informé le destinataire que, pour déposer les fonds provenant d'un virement *Interac* que vous avez effectué, le destinataire pourrait devoir s'inscrire aux services bancaires en ligne d'une institution financière participante. Si le destinataire ne veut pas s'inscrire aux services bancaires en ligne ou si son institution financière n'est pas une institution participante, il peut faire déposer l'argent dans son compte bancaire en s'inscrivant auprès d'Acxsys et en fournissant à celle-ci les coordonnées de son compte et tout autre renseignement exigé. Le traitement d'un virement recouvré de cette façon prend habituellement de quatre (4) à six (6) jours ouvrables après que le destinataire accepte le virement.

### **Renseignements conservés en dossier**

17. L'institution financière de l'expéditeur, celle du destinataire et Acxsys peuvent conserver les renseignements suivants pertinents pour chaque virement *Interac* : nom de l'expéditeur et du destinataire, code de succursale, numéro de compte et nom des institutions financières de l'expéditeur et du destinataire.

### **Service limité aux virements en dollars canadiens à l'intérieur du Canada**

18. Le service est offert pour les virements en dollars canadiens seulement et permet de virer des fonds entre des comptes en dollars canadiens tenus par les institutions financières canadiennes participantes. Vous trouverez la liste de ces institutions à l'adresse suivante: [www.interac.ca](http://www.interac.ca).

### **Délai nécessaire pour accéder aux fonds**

19. Le destinataire peut généralement accéder aux fonds immédiatement, sur réception du courriel ou du message instantané l'informant que le virement a été effectué au moyen du service, s'il utilise les services bancaires en ligne d'une institution financière participante et s'il a choisi de recevoir les fonds par l'intermédiaire de cette institution. Le délai réel nécessaire peut toutefois varier selon les circonstances; par conséquent, la Banque ne se prononce aucunement sur le délai maximal d'exécution d'un virement.

Si le destinataire choisit de recevoir les fonds virés par l'intermédiaire d'Acxsys, les fonds seront généralement disponibles dans les quatre (4) à six (6) jours suivant la date à laquelle le destinataire accepte le virement.

Le destinataire peut recevoir les fonds par l'intermédiaire d'une institution financière non participante membre de l'Association canadienne des paiements; cela peut toutefois entraîner des frais supplémentaires et retarder le dépôt des fonds dans son compte.

20. En tant que destinataire, vous avez 30 jours à partir de la date à laquelle un expéditeur effectue un virement (la «date du virement») pour réclamer les fonds virés. Si vous envoyez des fonds et que le destinataire ne réclame pas les fonds dans les 30 jours suivant la date du virement, nous vous en aviserons par courriel et vous pourrez récupérer les fonds en cliquant sur le lien fourni dans l'avis et en précisant dans quel compte Scotia vous souhaitez les faire déposer.

### **Frais**

21. Vous convenez de payer les frais applicables au service, selon le taux en vigueur, et vous nous autorisez à les débiter d'un de vos comptes Scotia (même si cela devrait entraîner ou augmenter un découvert). Un barème des frais applicables figure dans le Guide d'accompagnement – Opérations bancaires courantes et est publié à l'adresse [www.banquescotia.com/virementcourriel](http://www.banquescotia.com/virementcourriel). Ces frais peuvent être modifiés de temps à autre.

Il est entendu que ces frais s'ajoutent aux frais d'opérations bancaires courantes applicables à vos comptes et sont en sus des frais de messagerie instantanée et de téléchargement de données facturés par votre fournisseur de télécommunications sans fil en vertu de votre plan de services.

Si vous envoyez de l'argent à un destinataire, celui-ci pourrait devoir payer des frais pour recevoir les fonds par l'intermédiaire de son institution financière ou d'Acxsys. Ces frais peuvent être déduits des fonds qu'il reçoit, être facturés à part ou être inclus dans des frais de service.

### **Utilisation par des tiers interdite**

22. Vous n'autoriserez aucun tiers à utiliser le service Virement *Interac* pour effectuer des opérations dans vos comptes de dépôt Scotia, qu'il s'agisse d'envoyer ou de recevoir des fonds ou de se livrer à des activités frauduleuses ou illégales ou de blanchir de l'argent.

### **Limitation de responsabilité**

23. Les limitations de responsabilité énoncées dans le Contrat *Carte Scotia* s'appliquent au présent contrat et à l'utilisation que vous faites du service.

Outre ce qui précède, la Banque Scotia, ses dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, mandataires et fournisseurs ne peuvent être tenus responsables envers vous des pertes et dommages directs, indirects, accessoires, particuliers et punitifs, des pertes de profits, de revenus ou d'occasions d'affaires, de l'indemnisation des désagréments, ou de toute autre perte, prévisible ou non, attribuables aux facteurs suivants:

- a) actes ou omissions d'un expéditeur ou d'un destinataire
- b) actes ou omissions d'un tiers, notamment d'une institution financière participante ou d'Acxsys
- c) divulgation par l'expéditeur ou le destinataire de la question de sécurité et de la réponse à celle-ci
- d) paiement des fonds virés à un tiers qui répond correctement à la question de sécurité
- e) circonstances décrites aux articles 6, 7, 14 et 15 du présent contrat

que l'acte ou l'omission donne lieu ou non à une cause d'action en vertu du droit des contrats ou de la responsabilité délictuelle, du droit législatif ou autre, et ce, même si la Banque a été avisée de la possibilité de tels dommages ou a fait preuve de négligence.

Si vous utilisez le service pour effectuer ou recevoir un paiement de biens ou de services, acquitter une dette ou autre obligation ou faire un cadeau, vous devez régler tout différend ou toute réclamation découlant de ces opérations directement avec l'expéditeur ou le destinataire, selon le cas.

### **Résiliation**

24. Nous pouvons résilier le présent contrat en tout temps en vous en avisant dix jours à l'avance, ou immédiatement et sans préavis si vous manquez aux dispositions du contrat. Nous pouvons suspendre votre utilisation du service et résilier le présent contrat sur-le-champ si nous avons des raisons de croire que vous avez utilisé le service à des fins frauduleuses ou illégales ou pour blanchir de l'argent, ou si vous avez utilisé le service de façon que nous jugeons, à notre seule discrétion, abusive.

### **Contrat *Carte Scotia***

25. Le présent contrat s'ajoute au Contrat *Carte Scotia*, compte tenu de ses modifications futures, et aux contrats qui le remplacent. En cas de divergence entre les dispositions du présent contrat et du Contrat *Carte Scotia*, les dispositions du présent contrat ont priorité en ce qui a trait au service.

### **Modifications**

26. Nous nous réservons le droit de modifier ou de remplacer les dispositions du présent contrat lorsque nous le jugeons à propos. Si vous continuez à utiliser le service après avoir reçu un avis de modification du contrat de notre part, vous êtes réputé avoir accepté les nouvelles conditions du contrat.

### **Avis**

27. Tout avis que nous sommes tenus de vous donner en vertu du présent contrat peut prendre la forme d'un avis ou message électronique envoyé par le truchement du Centre de communications des Services



financiers *Scotia en direct*, d'un courriel envoyé à votre dernière adresse de courriel inscrite dans nos dossiers, d'un message texte envoyé à votre appareil mobile à votre dernier numéro inscrit dans nos dossiers ou d'un message instantané envoyé à votre dernier compte de messagerie instantanée inscrit dans nos dossiers. Vous pouvez mettre fin au service en tout temps en nous en avisant.

Si vous acceptez les conditions qui précèdent, cliquez sur «J'accepte». Dans le cas contraire, cliquez sur «Je refuse».

Marque de commerce d'Interac Inc., dont La Banque de Nouvelle-Écosse est un usager autorisé.

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.